Nom de la structure d'exercice et du ou des professionnels de santé concernés.

**1° Objet :**

Cette procédure vise à décrire ce qui est mis en place pour la réalisation d'un test d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et leucocyturie (TROD cystite).

**2° Description de la réalisation pratique du test :**

Le pharmacien d’officine utilisant ce test note dans cette fiche les éléments et mentions suivantes :

- « *le test utilisé dispose d'un marquage CE* » ;

- le nom du dispositif, la référence ainsi que les noms du fabricant et du distributeur relatifs au test utilisé ;

- « *le test se réalise au moyen d'un prélèvement urinaire* » ;

- le cas échéant, le nom et le numéro de série de l'appareil de lecture ;

- la notice du fabricant (à annexer à la présente fiche) ;

- « *le pharmacien d’officine a pris connaissance de la notice avant utilisation du test* » ;

- les modalités de contrôle qualité des dispositifs utilisés (fréquence prévue de réalisation des contrôles ainsi que les dates et les résultats des contrôles effectués).

**3° Communication des résultats :**

Le pharmacien d’officine s'engage à transmettre à la patiente à qui le TROD cystite a été réalisé un document écrit.

Ce document mentionne les résultats du TROD cystite et rappelle que ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique.

**4° Modalités de prise en charge du patient en cas de positivité d'un test d'orientation diagnostique :**

**5 ° Date de validation de la procédure :**

**6° Nom, prénom, signature du rédacteur et des personnes réalisant les tests d'orientation diagnostique :**